

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 20 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril à vingt heures, le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle,

Etaient présents : MOIRAUD Christelle, GUILLERMIN Patrice, NAVARIN Cécile, SOCHAY Hervé, TISSERAND-BOUVARD Magali, CHEVILLARD Philippe, POCHON Laurence, CALLAND Cédric, MIVIERE Karine, CARRUBA Isabelle, NEVORET Raphaële, GAUCHE Vincent, CHANEL Virginie, CHAVEROT Vincent, NEVORET Marie-Laure, PIGUET Maxime, URVOY Gwenola

Excusés : DELIANCE Alexandre, NOEL Simon

Madame Marie-Laure NEVORET a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire annonce au début de la séance l'ajout de la délibération n°2 : Décision modificative budgétaire liée à l'arrivée d'un reliquat tardif sur l'investissement de l'opération : Route du Revermont arrivé après l'envoi de l'ordre du jour.

I – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 mars 2026

II - Décision modificative budgétaire n°2

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Diminution du compte 212 : Opération 363 : Accessibilité des bâtiments communaux			- 165.68 €	
Augmentation du compte 2152 : Opération 395 : Route du Revermont			+ 165.68 €	
TOTAUX			0.00 €	

Il est nécessaire de procéder à plusieurs opérations budgétaires modificatives comme présentées ci-dessus :

Le Conseil municipal, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

- 17 : Pour ; 0 : Contre ; 0 : abstention

- approuve la décision modificative n°2 indiquée ci-dessus.

III - Renouvellement des membres de la commission des Impôts directs (CCID)

Madame le Maire indique que l'article 1650 du code général des impôts prévoit que, dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou son adjoint délégué et composée de huit commissaires titulaires et de huit commissaires suppléants dans les communes de plus de 2 000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Ainsi, suite aux récentes élections, le Conseil Municipal doit proposer au Directeur Départemental des Finances publiques une liste de 32 noms pour les commissaires : 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants seront désignés par les services fiscaux parmi les noms proposés par la commune.

Cette commission a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou

nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois, à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par délibération du Conseil Municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de proposer une liste jointe en annexe de 32 commissaires à la Direction Départementale des Finances Publiques.

IV - Modification du tableau des emplois permanents de la Commune

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 juin 2025 portant sur la modification du tableau des emplois permanents

Considérant l'évolution de certaines missions au sein des emplois de la commune, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des emplois de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la Collectivité ainsi qu'il suit à compter du 27 avril 2026 :

Emplois à temps complet :

EMPLOI	CADRE D'EMPLOI
1 secrétaire général de communes de 2000 à 5000 hbts ou secrétaire de mairie	Attaché ou rédacteur
1 employé administratif accueil secrétariat	Adjoint administratif ou rédacteur
1 agent polyvalent assurant les fonctions de garde champêtre à titre accessoire	Adjoint technique ou agent de maîtrise
1 chef d'équipe services techniques	Adjoint technique ou agent de maîtrise
4 ouvriers polyvalents	Adjoint technique ou agent de maîtrise
	Adjoint technique
	Adjoint technique
	Adjoint technique
2 ouvriers de la voirie	Adjoint technique
	Adjoint technique
3 agents des écoles maternelles	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles ou agent de maîtrise
	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
1 agent de service	Adjoint technique

Emplois à temps non complet :

EMPLOI	CADRE D'EMPLOI	TEMPS TRAVAIL HEBDOMADAIRE
1 employé administratif accueil secrétariat	Adjoint administratif	32 H 00
1 agent de service	Adjoint technique	32 H 00
1 agent de service	Adjoint technique	24 H 50
1 agent de service	Adjoint technique	11 H 30
2 agents de service	Adjoint technique	26 H 00
	Adjoint technique	20 H 30
1 employé de bibliothèque	Adjoint du patrimoine ou assistant de conservation du patrimoine	30 H 00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

V - Vente tondeuse

Madame le Maire propose de vendre à l'entreprise Vaudaux Manutention Agri (St-Etienne-du-Bois), la tondeuse Grillo FD1309 acquise par la commune en 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à vendre la tondeuse inscrite à l'inventaire sous le n° 2016.21571.172 pour un montant de 7 000 € à l'entreprise Vaudaux Manutention Agri.
- dit que cette recette sera inscrite au budget communal.

VI - Convention de partenariat 2026 avec le GDS de l'Ain – Lutte contre le frelon asiatique

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la prolifération du frelon asiatique (*Vespa velutina*), espèce exotique envahissante représentant un danger pour la biodiversité, notamment pour les abeilles, ainsi que pour la sécurité publique,

Considérant le plan national de lutte contre le frelon asiatique et le plan départemental coordonné par le Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain (GDS01),

Considérant la proposition de convention de partenariat pour l'année 2026 relative à la mise en place d'un dispositif de piégeage des fondatrices de frelons asiatiques,

Considérant l'intérêt pour la commune de participer à cette action collective visant à limiter le développement des colonies,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention de partenariat 2026 avec le Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain (GDS01), relative à la lutte contre le frelon asiatique.
- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.
- désigne en qualité de référent communal pour la lutte contre le frelon asiatique : Anthony BENOIT responsable technique (06.69.76.34.56 – responsable.technique@mairie-marboz.fr)

- s'engage à participer activement au dispositif, notamment par la mise en place de pièges, leur suivi et la remontée des données selon le protocole fourni par le GDS01.

VII - Tour des commissions :

Différentes informations ont été restituées par les commissions suivantes :

- Commission Aménagement du village – Affaires économiques – Communication – Relations avec les habitants, compte-rendu de Patrice GUILLERMIN
- Commission Ecoles – Restaurant scolaire – Centre de loisirs – Médiathèque – Jeunesse, compte-rendu de Magali TISSERAND-BOUVARD
- Commission Voirie – Espaces verts – Eau et assainissement – Affaires agricoles, compte-rendu de Hervé SOCHAY
- Commission Gestion des bâtiments communaux – Travaux neufs – Eclairage public – Gestion des services techniques, compte-rendu de Philippe CHEVILLARD
- Commission Associations – Sport – Culture – Liens intergénérationnels, compte-rendu de Cécile NAVARIN

XI - Questions diverses :

- Informations élections représentants SDIS
- Informations élections représentants AMF
- Informations élections représentants Centre de Gestion de l'Ain
- Association foncière Villemotier – Marboz : dissolution en cours
- Inauguration de l'espace culturel La Récré : samedi 25 avril à 10h
- Réunion du CCAS : lundi 27 avril à 18h30
- Samedi 6 juin : visite des bâtiments communaux par les membres du Conseil municipal

Dossiers d'urbanisme :

Le conseil municipal est informé des décisions concernant les dossiers suivants :

PC en cours d'instruction :

- M GIROUD Anthony : 5535 route de Bourg-en-Bresse : construction d'un bâtiment agricole à usage d'atelier pour l'entretien du matériel agricole
- M PAVESI Philippe : 1560 route d'Étrez : Construction de deux bâtiments agricoles photovoltaïques

PC accordés :

- Mr BOYAT Francis (SCI Steel Malaval 01) : 197 route de Pétillière 01340 MALAFRETAZ : vente des terrains et bâtiments appartenant à la SCI Champagne Fraise.

Délégations au maire :

La Commune n'a pas préempté lors de la vente suivante :

- M MARTIN Jean-Michel 95 rue St Martin (parcelles D2767 et 2768).

La séance est levée à 23h10.

Prochain conseil municipal : Lundi 18 mai 2026 à 20h00.

Le 22/04/2026,
Le Maire,
Christelle MOIRAUD

